
Séance du 3 Septembre 2018

Nombre de membres

en exercice : 11
présents : 8
votants : 8

L'an 2018, le 3 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de mairie de Lorges sous la présidence de Mme HUGUET Elizabeth Maire

Date de la convocation: 28/08/2018

Présents : Mme HUGUET Elizabeth, Maire, Mmes : MARGAT Annie, MM : DENIS Bruno, DESREUMAUX Marc, GAGNAN Thomas, GLASZIOU Alexandre, ROLLERI Maurice, TOUCHET Alexis

Excusés : M. DA SILVA Jean et M. FROMET Mathieu

Absente : Mme LAGARDE Françoise

Secrétaire de séance: M. DENIS Bruno

1. Compte rendu du Conseil municipal du 30 juillet 2018

2. Compte-rendu des réunions

3. Devis BSTP pour les travaux du parking du cimetière

Délibération 50/2018

Considérant la délibération 46 du conseil municipal du 30 juillet 2018,

Au dernier Conseil municipal du 30 juillet 2018, seule une entreprise avait répondu à l'appel d'offre fait par la commune pour les travaux du cimetière. Désormais, la commune possède 4 offres de différentes entreprises.

Madame le Maire présente le premier devis proposé par l'entreprise BSTP dans le cadre des travaux de réfection et d'aménagement du parking du cimetière pour un montant de 39 352,50€ HT soit 47 223,00€ TTC.

Elle informe le conseil que doivent être déduits de ce devis certains travaux qui ne seront pas à faire et qui représente un montant de 8 455,00€ HT soit 10 146€ TTC.

Le montant des travaux proposés par l'entreprise BSTP seraient donc de 30 897,50€ HT soit 37 077€ TTC.

Madame le Maire propose, au vu du montant du devis moindre par rapport au premier validé par le Conseil, de réaliser en plus les trottoirs du parking en bicouche pour obtenir une meilleure finition sachant qu'ils sont actuellement en calcaire recouvert de sable fin.

Le devis présenté est incomplet, entre autre le bicouche doit être ajouté.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'accepter le devis de base de la société BSTP pour un montant de 30 897,50€ HT soit 37 077€ TTC.**
- **d'accepter d'engager des travaux supplémentaires sur les trottoirs du parking**
- **d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier**

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

4. Festillésime 2019

Délibération 51/2018

Madame le Maire propose de renouveler l'opération Festillésime pour l'année 2019.

Elle présente le projet de faire appel à la chorale EUPHONIA pour un montant de 750€ mais à ce jour la commune est en attente de documents de leur part.

La date limite pour la transmission du dossier de demande de subvention étant le 15/09/2018, Mme le Maire informe que sans réponse de la part de la chorale d'ici jeudi, elle se rapprochera de d'autres artistes qui donnent des représentations du même ordre de prix, c'est-à-dire de l'ordre de 1 000€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de reconduire l'opération Festillésime pour l'année 2019,
- de retenir la chorale EUPHONIA (15 à 20 choristes) pour un montant de 750€ si le dossier est complet
- autorise Mme le Maire a missionner d'autres artistes pour un montant de 1 000€
- autorise Madame le Maire à demander les subventions et aides
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

4. Assurance statutaire

Délibération 52/2018

Madame le Maire propose au conseil municipal d'examiner les propositions d'assurance statutaire du personnel proposées par Groupama et le Centre de Gestion.

Les contrats présentés ont pour objet de garantir le remboursement, de tout ou parties des dépenses que l'Assuré, conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale, a engagé à son égard des agents.

Mme le Maire informe le Conseil que les tarifs proposés se valent pour les deux organismes.

Groupama propose différentes options pour la franchise contrairement au Centre de gestion.

Après délibération et examen des dossiers, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter la proposition de Groupama pour une franchise 10 jours fermes au montant de 1 683€ annuel,
- d'autoriser Madame le Maire à signer ledit contrat et tout document y afférent.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses:

- Travaux de voirie 2019

Il est proposé de réaliser, en 2019, les travaux de voirie ci-dessous :

- une partie de trottoir au niveau du 10 rue du Bout de l'enfer
 - modification du caniveau au carrefour avec la route de Cravant
 - rue du Bout de ville : problème de stagnation d'eau sur le chemin
 - rue de l'Abreuvoir : retouche bitume
 - grande rue : trottoirs
 - Villemuzard : trottoirs
 - Route de Fontenaille : caniveaux à revoir
 - Devant chez M. Breton à Villemuzard: vérifier le niveau de la route après l'été
 - Rue de la Dime : affaissement des caniveaux
- Chemins de contournement : Problème de voitures garées sur le chemin de contournement de Villemuzard et d'arbres qui dépassent gênant le passage.
 - Eclairage public : Demande d'augmentation du temps d'éclairage le soir

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, ²

Pour copie conforme,

Le Maire
Elizabeth HUGUET

Les membres du Conseil Municipal :

DA SILVA Jean	DENIS Bruno	DESREUMAUX Marc
FROMET Mathieu	GAGNAN Thomas	GLASZIOU Alexandre
LAGARDE Françoise	MARGAT Annie	ROLLERI Maurice
	TOUCHET Alexis	

--	--	--